

COMMUNE DE  
**BARFLEUR**

Secrétariat ouvert du lundi au vendredi  
De 8h à 12h  
Correspondance BP 2-50760 Barfleur  
Tél. 02 33 23 43 00 (lignes groupées)  
Fax 02 33 23 43 09  
E-mail : secretariat@mairiedebarfleur.fr

## ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2021-02-MM

Le Maire de la Commune de BARFLEUR

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 82.213 du 02 mars 1983 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – livre I – 4<sup>ème</sup> partie – signalisation de prescription – approuvée par l'arrêté interministériel du 07 juin 1997 et des arrêtés modificatifs,

Vu la demande de l'Entreprise Sébastien LEPRESLE, 54b L'Eglise 50310 EMONDEVILLE, d'installer un échafaudage afin d'entreprendre des travaux de couverture sur un bâtiment situé 5 Rue Varengue 50760 BARFLEUR,

Vu la nécessité de réglementer la circulation dans la Rue Varengue,

### ARRÊTE :

**Article 1 :** En raison des travaux sus énoncés, l'entreprise est autorisée à installer un échafaudage au n° 5 Rue Varengue, pendant 3 jours entre le mercredi 20 janvier 2021 et le vendredi 05 février 2021 inclus.

**Article 2 :** La circulation sera interdite pendant les travaux dans la rue Varengue.

**Article 3 :** La signalisation sera effectuée par les services municipaux.

**Article 4 :** Le Maire et ses Adjointes, la Gendarmerie de Saint Vaast la Hougue sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Barfleur, le 18 janvier 2021

Le Maire



Michel MAUGER